

# FSU 54 Fédération Syndicale U.itaire

Enseignement, Education, Recherche, Culture, Formation, Insertion

Avril-mai-juin 2008 - n°49 - Prix : 0,15 € - Directeur de la publication : Claude FREDERIC -  
Imprimé par nos soins - N° Paritaire de presse: 0910 S 07475 -  
FSU54 : CAHN - 17A, rue Laurent Bonneval 54100 NANCY -  
Tél et fax : 03 83 96 55 19 - Tél : 08 72 21 83 54 - Courriel : fsu54@fsu.fr

## Bilan à chaud

### Les fronts du début d'année

En septembre on annonce 35 000 suppressions d'emplois dans la fonction publique, et le gouvernement met les bouchées doubles pour casser les régimes spéciaux.

Face à cette volonté de casser les services publics et d'aligner les solidarités vers le bas, le rendez-vous du **18 octobre** avec les cheminots fut un premier pas dans l'action.

Après la Toussaint, c'est toute la Fonction publique qui s'est mobilisée pour la journée d'action du **20 novembre**. Ce fut un succès. Toutefois, les suites furent plus délicates car le gouvernement parvint à scinder les dossiers, et fragilisa la permanence de l'unité.

### La riposte s'organise

Au début 2008, le pouvoir est au plus mal : paillettes, fiançailles à Disneyland n'effacent pas la vie de plus en plus chère, la précarité accrue, les dérapages sur la laïcité, les attaques contre le droit de grève, la proposition de parrainage d'un enfant juif...

La journée d'action du **24 janvier** permet de monter d'un cran dans la mobilisation. Le champ de la contestation est vaste, mais tous les thèmes se retrouvent dans la rue : emplois, salaires, retraites, services publics. L'opinion publique reste favorable au mouvement.

A la FSU on mesure la responsabilité qui est désormais la nôtre : être rassembleurs, unis, et faire avec le calendrier. Il faut donc être porteur d'initiatives fortes.

C'est pourquoi dans la lignée d'initiatives fortes comme « l'appel laïque de janvier », du « collectif pour l'abandon des nouveaux programmes dans le premier degré » la FSU propose à tous ses partenaires une grande journée d'action nationale à **Paris le 18 mai**.

### Rapport de force et provocation de la fin d'année.

Le printemps politique a été illustré à la fois par de nombreux revers électoraux pour les tenants de la politique gouvernementale, et par la permanence d'une contestation sociale sur le thème du pouvoir d'achat (grève dans la grande distribution, semaine bleue des retraités) et enfin par un mouvement lycéen qui prend une ampleur nationale

surprenante et dynamisante.

Le soir du **15 mai**, alors que les médias évoquent le succès de la mobilisation dans tout le pays pour l'emploi public, les salaires et contre la RGPP, le Président réalise

un « hold-up » sur les thèmes mobilisateurs de la journée en annonçant de façon provocante son intention de faire adopter avant l'été une loi sur le « service minimum d'accueil ».

Dans le champ syndical de l'éducation certains partenaires à la traîne raccrochent alors le mouvement et même s'ils refusent de faire du 18 mai une grande journée unitaire, ils proposent une action le **samedi 24 mai** (relayée par 19 organisations) pour ne pas ajouter un jour de grève supplémentaire.

Le **18 mai** la seule FSU rassemblera 45000 personnes à Paris. Le **24 mai** sera un échec en nombre de manifestants.

La journée du **10 juin** aurait pu être l'occasion de répondre à toutes ces provocations. Mais le front syndical est déjà morcelé (tant dans la Fonction Publique qu'à la SNCF).

L'échec du 10 n'est pas la victoire du « dialogue social à la sauce Bertrand », mais à la fois le résultat d'une répétition de journées d'action à une semaine d'intervalle (15 et 22 mai / 10 et 17 juin), d'une lassitude de collègues devant les formes traditionnelles de lutte, et de bien d'autres facteurs qu'il nous faudra analyser collectivement pour préparer les actions futures.

### De la difficulté de l'unité et de la perversité du calendrier

Le mérite des journées de mai est d'avoir permis de montrer avec ceux et celles qui croient aux services publics, à la justice sociale, au progrès démocratique, à la laïcité, et à une société solidaire qu'un an après l'élection de Nicolas Sarkozy, l'heure n'était pas au défaitisme.

**Rendez-vous dès la rentrée !**

### Sommaire :

- P1 :
- P2 : 1er degré
- P3 : service minimum
- P4 : accompagnement éducatif ; RESF
- P5 à 8 : dossier RGPP (Révision générale des Politiques Publiques)
- P9 : Recherche
- P10 : Financement des retraites
- P11 : secteur retraités



Manifestation à Paris le 18 mai

François Wey  
Pour la FSU54



## Premier degré

# 2008, année chargée pour les écoles primaires

### Nouveaux programmes

Des nouveaux programmes pour l'école primaire ont été soumis à consultation en mars dans les écoles. Cela n'a pas empêché les éditeurs de publier des manuels « conformes aux nouveaux programmes ». Une validation vite entérinée par certains et pourtant toujours pas publiée au JO à l'heure où nous mettons sous presse. Le compte rendu des consultations a tardé à être publié, et les résultats ont été tronqués, précisant que la majorité des enseignants étaient favorables aux nouveaux programmes (la question était : les nouveaux programmes sont-ils plus compréhensibles ?). Si les nouveaux programmes sont conformes à ceux qui ont été soumis à consultation, un appel à la désobéissance pédagogique a été lancé.

Plus d'infos sur le site du SNUipp54 : <http://54.snuipp.fr>

### Stage de remise à niveau

Des annonces avant les vacances d'avril précisant que les enfants de CM1-CM2 en difficulté seraient pris en charge lors des vacances pour les « remettre à niveau ». Qui peut croire qu'en 15 heures un enfant peut « rattraper son retard ». C'est faire fi du travail d'aide mis en place par les enseignants et les réseaux d'aide aux enfants en difficultés qui interviennent sur le temps scolaire. Après nous avoir fait croire qu'il y avait « une adhésion non masquée » des enseignants au dispositif (comprendre beaucoup de volontaires pour être payés 360 euros les 15 heures), c'est en fait 350 enseignants de Meurthe et Moselle qui se sont portés volontaires (sur 4500, soit 8 %). L'interprétation des chiffres est variable d'une personne à l'autre. Si la FSU considérait qu'une grève suivie à 8 % était un succès, il faudrait revoir notre stratégie syndicale...

### Service minimum

Un décret concernant le service minimum d'accueil dans les écoles primaires les jours de grève a été discuté en conseil des ministres le 11 juin. C'est vrai qu'il doit s'agir là du problème numéro un des parents d'élèves, confrontés à une fermeture d'école au moins deux fois par an (pour les écoles suivant fortement les appels à la grève). La philosophie générale du texte est d'empêcher toute tentative de grève, notamment reconductible (voir article page 3).

### 60 heures d'aide aux enfants en difficulté

Après avoir annoncé la suppression du samedi matin pour soi-disant répondre à la demande des parents, charge aux écoles de se débrouiller dans ce pataqués pour organiser la nouvelle semaine scolaire de 24 heures, avec deux heures en plus pour les élèves en difficulté. Chaque école doit décider de la mise en place de ces deux heures, en tenant compte des transports, de la garderie péri-scolaire, de la cantine, des contrats éducatifs locaux s'il y en a, voire de l'accompagnement éducatif en ZEP, et surtout de la disponibilité des collègues. Le tout sans circulaire nationale, et applicable dans chaque département selon l'interprétation de l'inspecteur d'académie. Et celui de Meurthe et Moselle n'est pas connu pour sa souplesse...

### Remise en cause du temps partiel

... Ce même manque de souplesse de l'inspecteur d'académie qui a conduit à supprimer le temps partiel à 80 % hebdomadaire dans le département. Il est vrai que 400 professeurs des écoles en bénéficiaient, notamment pour s'occuper de leurs enfants de moins de 3 ans. Alors le reste de la fonction publique peut continuer à y prétendre, mais pas les enseignants du premier degré en Meurthe et Moselle.

*Christelle Mauss*

© Photothèque du mouvement social



*Les nouveaux programmes ont fait l'objet d'une vive réaction de rejet de la part des organisations syndicales, des parents d'élèves et des mouvements pédagogiques (ici, la FCPE à Paris)*

## Une atteinte au droit de grève

**Darcos a présenté un projet de loi qui instituerait un service d'accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Il comporte des dispositions inacceptables qui constituent une atteinte sans précédent au droit de grève.**

Dans son article 2, le projet de loi soumet le dépôt d'un préavis de grève à une procédure de négociation préalable :

- Notification à l'Etat des motifs qui justifient le dépôt d'un préavis (sans doute habituellement des organisations syndicales irresponsables lancent-elles des préavis de grève sans raison, et il est bien connu que les enseignants sont en grève pour le plaisir !)
- Convocation des organisations syndicales représentatives dans un délai de 3 jours
- Période de négociation préalable sous 8 jours
- Élaboration d'un relevé de conclusions de la négociation préalable, communiqué ensuite aux enseignants du 1er degré (sous quel délai ? Un décret fixera cela plus tard....)

Interdiction est faite par la loi de déposer un nouveau préavis tant que la procédure de négociation préalable n'a pas été menée à son terme.

Au total, pas moins de 13 jours ouvrables entre la déclaration d'intention de grève et la date prévue pour cette dernière.

Soulignons au passage que la reconduction de la grève est rendue impossible.

Enfin, chaque enseignant est tenu d'informer l'administration de son intention de participer à la grève 48 heures avant au plus tard, sous prétexte de permettre à cette dernière d'informer les mairies....

### Accueil des enfants ?

Dans le 1er degré, nous n'avons pas attendu un texte de loi pour informer les parents de nos intentions, tant pour leur expliquer les raisons du conflit que pour ne pas mettre en danger les enfants.. Les mairies sont informées aussi le cas échéant (cantine, transports...).

Mais ces dernières sont maintenant tenues d'organiser l'accueil dès lors que le nombre de grévistes annoncé est supérieur à 10 %. Les jours de grève, on pourrait ainsi voir dans les écoles des

enfants dont les enseignements seraient assurés par des non grévistes, et des enfants dont la garde serait confiée à des employés territoriaux, transformés pour l'occasion en casseurs de grève !

### Inacceptable

Déjà, nombre de mairies qui se voient obligées de mettre en place ce service minimum d'accueil protestent : le texte ne dit rien sur le financement, et les questions de responsabilité sont loin d'être réglées. Ici et là des employés territoriaux refusent de se placer en « casseurs de grève »

L'ensemble des organisations syndicales, ainsi que la FCPE ont vivement réagi à ce projet et le SNUipp, le Se-Unsa et le Sgen-Cfdt appellent notamment à signer une lettre-pétition.

Pour signer celle-ci en ligne :  
<http://54.snuipp.fr>

## Non à la pérennisation de la précarité !

**La seule réduction budgétaire ne suffit pas à justifier la fin du contrat des EVS puisque de l'aveu même du rectorat et de la direction du travail, l'enveloppe permettrait de renouveler la quasi-totalité d'entre eux.**

A l'heure où nous mettons sous presse, personne, ni à la Préfecture de région, ni au Rectorat, ni à la Direction régionale du Travail (ce sont des contrats de droit privé), n'a été en mesure de nous préciser qui avait pris la décision de ne pas renouveler les contrats des EVS ayant effectué plus de 18 mois dans les établissements. Tous se renvoient la responsabilité de cette décision.

Dans d'autres académies, les contrats sont en effet renouvelés dans la limite

prévue par la loi, à savoir 24 mois pour un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), et 36 mois pour un CAV (Contrat d'Avenir).

### Formation à géométrie variable

Si effectivement les modules de « formation » proposés par le GIP se sont améliorés depuis l'an passé, on ne peut que constater que nombre d'EVS ne se sont rien vu proposer : certains d'entre eux envisagent d'ailleurs de recourir aux prud'hommes, estimant que le rôle d'insertion n'a pas été rempli.

### Actions

La FSU, le SDEN-CGT et SUDÉducation, avec le collectif EVS de Lorraine, ont été à l'initiative d'un

### EVS



r a s s e m b l e m e n t  
académique devant le rectorat le 11 juin, à la suite de quoi ils ont occupé symboliquement la Direction du travail.

**Ils continuent à réclamer une formation qualifiante pour les EVS, et proposent aux établissements de voter une motion proposant de ne pas recruter de nouveaux EVS dans les mêmes conditions de précarité à la rentrée.**

Voir celle-ci sur le site du SNUipp 54  
À suivre...

Vincent Birckel

## Vigilance

**A partir de septembre, il est prévu que l'accompagnement éducatif soit proposé dans l'ensemble des collèges de Meurthe-et-Moselle. Il l'était pour le moment uniquement dans les établissements classés Ambition Réussite (AR)**

Ce dispositif, appelé « l'école après les cours » va bouleverser encore plus les habitudes des collègues, des élèves et le fonctionnement général des établissements.

Certes il y a un besoin d'aide, de soutien, d'ouverture culturelle et artistique pour les élèves, notamment en difficulté, mais la méthode nous soucie.

En quoi consiste « l'AR » ? Trois parties sont prévues : aide aux devoirs, sports, pratiques culturelles. Ce dispositif est basé sur le volontariat des élèves (la plupart du temps il s'agit du choix des familles qui ont tendance à utiliser ce dispositif comme un service à la carte).

Les heures sont confiées aux enseignants (la plupart du temps en heures supplémentaires défiscalisées)

Les remontées des établissements montent :

- tout d'abord un effritement progressif des effectifs et de l'assiduité des élèves au fil de l'année.
- ensuite un véritable gâchis financier (1200 à 1900 HS selon les collèges).
- puis une totale confusion (multiplicité des associations intervenant de l'extérieur, ou associations qui cessent d'intervenir en cours d'année (les principaux sont parfois incapables de dire qui est où !)
- enfin un ressenti difficile pour les collègues qui – pour certains - vivent mal cet allongement de leur temps

de présence en établissement, et pour d'autres se sentent dévalorisés en voyant leur rôle de concepteur de pédagogie dévalorisé en devenant de simples répétiteurs.

### À terme... Hors- DHG

Au collège Claude-le-Lorrain de Nancy (classé AR) les enseignants ont mis en place des ateliers artistiques (customisation de vêtements), atelier cirque (externalisé), sports (externalisé) ; l'aide aux devoirs est à la charge des enseignants. Dans ce collège l'aide aux devoirs est intégrée au service des enseignants et les professeurs sont satisfaits du dispositif.

En ce moment les principaux convoquent individuellement les collègues et la moitié de ceux-ci s'inscrivent sur des créneaux pour la rentrée. Un nombre non négligeable d'enseignants refuse de s'inscrire dans ce dispositif quand il n'est pas inclus dans le service. Par ailleurs ces mêmes collègues ont compris qu'il s'agit avec ce dispositif accueilli favorablement par les familles, de réduire peu à peu le nombre d'heures de cours des collégiens et d'allonger le temps de présence des collégiens.

### Transports

Le Snes départemental a interpellé le président du CG54 pour connaître son point de vue concernant les conséquences sur l'organisation du ramassage sco-

laire.

- Le CG envisage-t-il de doubler le ramassage scolaire, un premier pour ceux qui ne suivent pas l'accompagnement éducatif et un deuxième pour ceux qui suivent cet accompagnement ?
- Est-il envisagé de retarder le ramassage scolaire pour tous, ce qui posera le problème de l'accueil dans les établissements des élèves ne suivant pas l'accompagnement éducatif ?

D'autre part, l'augmentation du nombre d'heures quotidienne d'ouverture des établissements soulève d'autres questions : le coût supplémentaire du chauffage, les horaires des personnels d'entretien.

A l'heure où le SNES mène la bataille contre les Heures supplémentaires et contre la dégradation générale de la charge et des conditions de travail, cette nouvelle donne va assombrir encore plus les conditions de rentrée et d'exercice dans les collèges, avec un risque important de pressions de la part des chefs d'établissements.

**Dès le début de l'année scolaire, le SNES se rendra dans les établissements pour entendre les collègues et faire remonter à l'administration la réalité de cette mise en place.**

*Henri Lostette & Etienne Masson*

## RESF

### La directive de la honte adoptée !

**Le Parlement européen a adopté le texte de la « directive retour » : en prévoyant l'enfermement de migrants non communautaires pour une durée maximale de 18 mois, en autorisant l'expulsion d'enfants, qui plus est hors de leur territoire d'origine, en instituant une interdiction du territoire européen de 5 ans, cette directive porte atteinte aux libertés publiques et fait de l'enfermement un mode de gestion courant des populations migrantes.** Les organisations étudient toutes les voies possibles pour contester cette directive devant la Cour de justice ou la Cour européenne des droits de l'Homme.

Les vacances approchent, et avec elles le danger pour les familles de sans-papiers.

N'hésitez pas à prendre contact avec le Réseau Education sans Frontières

[resf54@free.fr](mailto:resf54@free.fr)

[www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

**06 12 39 08 80**

# RGPP...

## Quand « modernisation » rime avec plan social, réduction, privatisation...

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est lancée. Sous couvert de rendre plus efficaces et plus lisibles les services de l'Etat, ce vaste chantier n'a en fait pour but principal que de REDUIRE les dépenses publiques :

**REDUCTION** des effectifs (un départ à la retraite sur deux non remplacé entre 2009 et 2011)

**REDUCTION** des missions de service public : l'Etat se recentrerait sur ses « priorités », externalisant une partie de ses missions aux collectivités territoriales et au secteur privé (8 grandes directions régionales au lieu des 30 actuelles ; nombre réduit de directions départementales organisées par politique publique avec mutualisation des moyens de fonctionnement)

**REDUCTION** des aides de l'Etat : accessibilité moindre au logement social ainsi qu'aux aides diverses, contrats aidés réservés aux personnes les plus en difficulté...

Le statut de la fonction publique constitue un obstacle majeur pour mener à bien cette « modernisation ». Qu'à cela ne tienne, il ne reste qu'à le « refonder » en adoptant les outils permettant la « mobilité des fonctionnaires »...

La RGPP entraîne une dégradation des services publics, pourtant plébiscités par la population. Le modèle social actuel disparaît pour faire place à une logique du mérite, de la performance ; des pans entiers de missions sont transférées au privé. Il faudra donc accepter que certaines catégories de la population qui ne peuvent se payer ces nouveaux services en soient écartés....

« *Je me suis engagé à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite* » (Nicolas Sarkozy)

Traduction : ce sont pas moins de 160 000 fonctionnaires (dont 80 000 dans la seule Education nationale) qui devraient disparaître dans les 4 ans à venir.

« *La réforme de l'Etat supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'Etat sur son territoire* » (François Fillon)

Une telle réforme suppose de profonds changements. Fillon engage là une bataille, y compris dans son propre camp, qui nécessite que soient **modifiés tout à la fois** :

- l'action de l'Etat
- son organisation
- son mode de fonctionnement
- la gestion des ressources humaines

**Quatre chantiers ministériels sont ainsi mis en oeuvre simultanément.**

### Un chantier budgétaire :

- la **LOLF** et sa logique des indicateurs de performance (cf document LOLF), indicateurs qui soit dit en passant ne sont jamais discutés ni avec les usagers ni avec les personnels, sa globalisation des crédits, sa fongibilité asymétrique (des crédits destinés aux salaires peuvent être employés pour le fonctionnement, mais l'inverse est impossible)
- les **Partenariats Public Privé (PPP)**. Il s'agit bien de réfléchir à ce que ça coûte moins cher à l'Etat, pas à l'usager. On connaît l'obsession de la réduction des dépenses publiques : « *Chaque bébé qui naît naît avec 19 000 € de dettes* » entend-on ; à quoi on pourrait répondre « *Chaque bébé qui naît naît avec 30 000 € d'acquis* » (maternités, écoles, etc.).

Les contrats de PPP validés représentent aujourd'hui pas moins de 10 milliards d'euros. Ce ne sont ni des marchés publics ni des délégations de service public : il s'agit de contrats administratifs qui permettent à une personne publique de confier à des tiers « *une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction ou transformation des ouvrages ou équipements, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance, leur exploitation ou leur gestion, et le cas échéant, à d'autres prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée.* » (ordonnance du 17 juin 2004)

### Un chantier structurel : la réforme des ministères et de l'Etat local.

- « **Modernisation** » des ministères : **externalisations**, création d'**établissements publics** et d'**agences**. Le « *nombre de structures d'administration centrale sera divisé par deux* » et le nombre de ministères limité. La mise en place « *d'agences de service public, sans personnalité morale, mais disposant d'une grande autonomie et d'une gouvernance* »

assurant la responsabilité de leurs dirigeants, permettra de répondre aux besoins des administrations chargées de la mise en oeuvre des politiques, tout en permettant à l'État de contrôler les objectifs et les résultats des politiques qu'il finance et dont il est responsable. Des expérimentations de ce nouveau mode de gestion publique seront mises en oeuvre. ». Ces Agences de Service public (ASP) ne sont pas pérennes, elles fonctionneront par lettre de mission de 3 ou 5 ans, puis seront évaluées.

### L'administration administre, l'agence produit

PARIS, 16 mai 2008 - Le ministre de l'Education, Xavier Darcos, a annoncé, dans un entretien à Aujourd'hui en France/Le Parisien vendredi, la création pour la rentrée 2009, d'une "agence nationale de remplacement" pour les enseignants.

"Je vais créer une agence nationale de remplacement pour la rentrée 2009", a-t-il indiqué, précisant que "les fonctionnaires ne changeront pas de statut".

Selon le ministre de l'Education, "il ne s'agit pas d'une agence d'intérim". "Ce sera une structure de planification et d'organisation nationale, dédiée à cette seule fonction : planifier les besoins prévisibles - congés maternité par exemple - et gérer au plus vite les absences".

- **« Modernisation » de l'organisation locale.** La région devient le niveau de pilotage de l'Etat. Cela semble en effet le niveau « idéal » permettant la mutualisation des personnels et des services. L'organisation sera divisée en 8 structures :

trésorerie générale et services fiscaux

agriculture, alimentation et forêt

culture

cohésion sociale et Jeunesse et Sports

écologie, aménagement et développement durables, logement

travail, emploi, entreprises

agence régionale de santé

rectorat

Le niveau **départemental** est placé sous l'autorité des régions, elles-mêmes placées sous l'autorité du Préfet de région : c'est donc, par délégation, le ministère de l'Intérieur qui assure le pilotage général des stratégies. Il est prévu pour répondre aux besoins des citoyens sur le territoire (la région est pilote, le département exécute).

Prévu aussi, le « *développement de mutualisations régionales et départementales, en particulier dans le domaine des ressources humaines...* »

### Un chantier managérial

- **La déconcentration administrative.** « Avec la Lolf, la responsabilisation des chefs de service est devenue un enjeu prioritaire de la gestion publique. Or leur capacité d'action et leurs résultats sont largement déterminés par les compétences et les motivations des agents de leurs

services. Aussi faut-il déconcentrer au responsable opérationnel **le pouvoir d'agir sur les actes de la GRH les plus importants** : c'est l'objet de la déconcentration managériale. » (18 mars 2008). Précisons que le responsable opérationnel, recruté dans le public ou le privé sur lettre de mission, sera payé au résultat... Il aura toutes les délégations de pouvoir lui permettant de gérer et de recruter (dans un cadre déterminé : celui de la réduction des emplois)

- **La mobilité.** Pour permettre les fusions de ministères et de services, décret sur la mobilité des personnels : les agents victimes de suppressions de postes auraient 2 ans pour accepter un reclassement, éventuellement dans un autre domaine que leur poste d'origine : après 2 propositions de mutation refusées, ils pourront être mis en disponibilité d'office ! Est prévue aussi la généralisation des possibilités de cumul d'emplois à temps incomplets, auprès des trois fonctions publiques, ainsi que la modification du statut général et du code du travail pour permettre à l'administration de recourir à l'intérim, institutionnalisant le recrutement précaire
- **Les métiers.** Le 4 février 2008, Fillon annonçait une fonction publique de « métiers » pour remplacer les « corps ». Le livre blanc sur les valeurs et missions de la fonction publique a été publié en avril.

### Le livre blanc sur l'avenir de la fonction publique

**Désengagement de l'Etat :** les services publics rentables seraient privatisés ou externalisés, d'autres abandonnés. Les cantines scolaires sont ainsi citées parmi les exemples « intéressants d'externalisation »

**Plus de souplesse pour l'employeur :** suppression des corps au profit des cadres statutaires induisant une plus grande polyvalence des personnels. C'est le supérieur hiérarchique qui apprécie lequel des agents candidats à un emploi correspond le mieux au profil du poste. La filière administrative pourrait être une filière commune aux trois versants de la Fonction publique, et dans la foulée il pourrait en être de même pour la filière technique, suivant en cela le modèle de la FPT dans ce qu'elle a de plus contestable.

Les affectations et mutations sont organisées au moyen d'un « marché de l'emploi public ». Le projet, contestant le départage des candidats par le barème et proposant de confier la décision au chef de service ou d'établissement prévoyait de retirer l'examen des mutations et promotions par les CAP. Devant le désaccord unanime des organisations syndicales, cette partie du livre blanc a été dissociée du reste du texte, au moins jusqu'aux élections professionnelles...

L'individualisation de la rémunération puis des parcours professionnels et le rôle accru de l'évaluation (qui se substituerait à la note) introduisent le choix de la concurrence entre les

(Suite page 7)

personnels pour les rendre « plus productifs »

**Coexistence du statut et du contrat**  
 Le livre blanc identifie 5 cas de recours aux contractuels : les besoins occasionnels et le remplacement, les carrières courtes, les compétences spécifiques, la mobilité entre secteur public et secteur privé, et la facilitation à l'accès à la Fonction publique. Les contractuels recrutés pour des missions de souveraineté seraient des contractuels de droit public, les autres de droit privé avec une convention collective négociée avec les syndicats.  
 Les concours de recrutement comporteraient 3 épreuves : une de « nature professionnelle », une autre pour « apprécier le niveau général du candidat », la 3ème centrée sur son « potentiel humain »

**La rémunération**  
 Elle comprendrait deux composantes : l'une liée au grade (déterminée par un indice), l'autre à l'emploi (fixée par le chef de service, compte tenu des objectifs assignés à l'agent). La part variable de la rémunération déterminée ainsi en fonction des résultats atteints devrait atteindre 25 % d'ici 10 ans.

- En terme de **recrutements**, place plus grande aux contractuels, voire même à l'interim
- **Recul du paritarisme**, création de commissions précontentieuses destinées à réduire les recours au Tribunal administratif. « Ne seraient plus soumis à l'avis des Commissions paritaires que les actes portant sur le déroulement de la carrière des fonctionnaires tels que l'avancement, les décisions disciplinaires et les licenciements. Le reste (mutations, promotions) se fait par entretiens individualisés avec le chef d'agence  
 Devant le tollé des organisations syndicales, cette partie a pour l'instant été dissociée du reste du texte.
- **Valorisation** des compétences et de la performance des personnels (place au mérite et à l'effort)
- Rencontre entre l'offre et la demande de compétences : **marché de l'emploi public**

**Un chantier qualitatif** : les politiques en faveur des usagers.  
 L'idée est de construire une « **organisation de l'Etat plus lisible et plus simple pour les citoyens et les collectivités locales** ». Ca, c'est pour faire passer la pillule. Ce sera la mission notamment des Préfets de départements. Il s'agit en particulier de simplifier les procédures et de développer l'administration électronique... C'est le chantier le moins développé : qui l'eût cru ?

En terme de **dialogue social**, les choses sont très claires aussi. Dans un courrier adressé aux Préfets le 19 mars 2008,

Fillon annonce : « **Une instruction vous sera prochainement adressée pour que vous puissiez engager cette concertation dans de bonnes conditions, afin que les objectifs de ces réformes et leurs modalités soient comprises et acceptées, dans l'intérêt de l'Etat, du service rendu et des agents eux-mêmes** ».

Bref, ce n'est pas parce qu'on « expérimente » qu'il est permis de reculer !

D'ailleurs, si débat il y a, il ne porte pas sur la politique générale, mais uniquement sur la mise en oeuvre pour atteindre les objectifs

**Le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques arrête les décisions dans la plus complète opacité, puisque ni les personnels, ni les usagers, ni même les élus ne sont au courant...**

Pourtant, si le désengagement de l'Etat se poursuit au profit des Conseils généraux et régionaux, se pose forcément le problème de la clarification, du contrôle des missions effectuées. C'est d'autant plus vrai dans une fonction publique de métiers et non plus de corps...

**Des exemples de réformes déjà engagées :**

**Au MEEDDAT** : tout nouveau Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

- Dépeçage des services, et donc des missions assurées par les agents, qui entre complètement en contradiction avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.
- Externalisation de services spécialisés tels que les routes ou les voies navigables
- Missions du ministère maintenues, voire développées, mais coupes sombres dans les moyens humains

Les personnels, massivement en grève le 6 mars 2008, ont permis de freiner la casse de ce service public. Ils appellent désormais à une réaction interministérielle et intersyndicale permettant de mettre fin à ce qu'ils voient se profiler : la fin des services publics tels que nous les connaissons !

**A Jeunesse et Sports** : intégration dans le secteur « cohésion sociale »

- disparition de la mission éducatrice
- fusion dans une Direction Régionale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports des DR Jeunesse & Sport et de ce qui reste des DRASS après la création des Agences Régionales de Santé
- Dissolution des directions départementales dans les services préfectoraux
- Suppression de 10 CREPS : 1/3 des établissements

**A la Justice**, pourtant mission régaliennne de l'Etat, et donc en principe « intouchable » :



- Fusion des cartes pénitentiaire, judiciaire et PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) en une seule : ces trois inspections fusionnent, ce qui dénature complètement les missions, puisqu'elles n'étaient pas les mêmes
- suppression de milliers de postes de contractuels
- lien avec la loi de modernisation sociale : le civil au Conseil général, le pénal à la PJJ : on imagine les conséquences en termes de « traitement » de la délinquance.
- Prise en charge de certains pans par le secteur marchand, notamment à la pénitentiaire

**Dans les Préfectures**, réduction des effectifs, réduction des missions

- l'essentiel des missions sont confiées aux préfets de régions
- la délivrance des titres serait désormais confiée aux mairies
- les contrôles de légalité (les sous-préfectures étaient chargées de contrôler la légalité des décisions prises par les conseils municipaux) seraient automatisés (!), sous prétexte de « mettre fin au contrôle tâtonnant des élus »
- les cartes grises seraient du ressort des garagistes

**Dans l'agriculture**, désengagement et disparition des missions d'intérêt général

- contrôle des viandes confié désormais à des officines privées agréées (vont être contents, chez Carrefour !)
- distribution de l'eau mise sous la tutelle obligatoire d'organismes privés agréés

**Dans l'Education nationale** aussi

- loi LRU : place au privé, pouvoir accru dans la gestion des personnels, marché de l'emploi public (entretiens individuels : il faut se vendre)...
- recentrage des services administratifs et spécialisation des IA (IA maintenus comme services du rectorat)
- gestion du 1er degré (personnels et carte scolaire) devrait être confiée au rectorat
- passage d'une agence comptable pour 3 EPLE à une agence pour 35 EPLE
- dans l'enseignement agricole, plus de 85 % des diplômes sont obtenus par contrôle continu (validité des diplômes ?), et mise en concurrence directe avec les maisons familiales rurales

**Au final, partout, c'est perte de proximité, de capacité d'accueil du public, territoires ruraux encore plus désertifiés, au bénéfice d'une organisation pyramidale et concentrée...**

## La RGPP, c'est aussi...

**Tous suspects... surtout les pauvres ! Mot d'ordre général : traquer les tricheurs, qui riment avec chômeurs, allocataires, demandeurs...**

Logement social	Santé	Allocations familiales
<p>Il manque plus de 200 000 logements sociaux en France et aucun plan massif de construction n'est à l'étude. On promet bien de sanctionner les mairies qui n'appliquent pas la loi SRU (20% de logements sociaux). Ils tremblent, à Neuilly !...</p> <p>Ce qui est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plafond de ressources abaissé de 10 % pour bénéficier d'un logement social</li> <li>• Relèvement de la politique des surloyers</li> <li>• Mise à l'étude d'un loyer progressif selon les revenus</li> </ul>	<p>Après la mise en place des franchises médicales qui frappent les plus démunis, remise en cause des remboursements des affections longues durées.</p> <p>Le rapport Larcher souligne la disparition de 100 000 lits depuis 92 et préconise la mise en place de « communautés hospitalières de territoire », faisant disparaître la frontière entre secteur public et privé. La mission confiée aux agences régionales est de mutualiser le maximum de structures : suppression de 200 hôpitaux.</p> <p>Proposition d'un nouveau contrat social axé sur plus d'individualisation, ouvrant la voie aux complémentaires et assurances privées...</p>	<p>Le nouveau système conduit à une baisse de 600 euros par an pour une famille avec deux enfants (138 millions d'euros économisés qui selon le gouvernement magique, n'affecteraient personne !)</p> <p>Cet argent prélevé sur les revenus des familles est censé servir à la mise en place de modes de garde pour les enfants. Mais il s'agit de modes de garde individualisés, et non de construction de crèches collectives.</p> <p>La diminution de l'ARS (alloc de rentrée scolaire) par le biais d'une modulation en fonction de l'âge de l'enfant ne va sans doute pas non plus contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat...</p>

Après le 15 mai, le 10 juin...

**Mobilisons-nous pour la défense des services publics !**

Multiplions les interventions localement :

Les services publics ne sont pas la seule affaire des fonctionnaires !

Signons, faisons signer massivement la pétition « le service public est notre richesse »

**<http://service-public-notre-richeesse.fr>**



# CNRS : le gouvernement engage son démantèlement

**Après le pacte pour la recherche, après la loi LRU et une vaste campagne d'intoxication et de manipulation, le gouvernement engage le démantèlement du CNRS via la création d'instituts pilotés par le ministère. Le tout imposé avant même la fin des consultations prévues. Plus que jamais l'action pour le recherche est à l'ordre du jour.**

Le ministère prépare donc le découpage du CNRS en instituts qui pourront devenir autonomes et n'auront de compte à rendre qu'au ministère. L'attribution des moyens humains et financiers serait alors discutée avec le ministère et non pas avec la direction du CNRS. À terme, renforcement du pilotage de la recherche.

Les futurs instituts seraient en outre des agences de moyens qui négocieraient le support à la recherche, moyens humains inclus (ou ce qu'il en restera) ; l'essentiel passant par les contrats à courte durée de l'Agence nationale de la recherche, dans le cadre de conventions avec les universités.

### Conséquences prévisibles

Outre un financement de la seule recherche finalisée qui sera amplifié et déséquilibré, les conséquences prévisibles sont nombreuses :

- Abandon progressif de disciplines jugées sans portée en termes de valorisation à court terme
- Remise en cause de l'indépendance scientifique
- Multiplication d'emplois précaires compromettant la transmission des savoirs et connaissances des seniors aux juniors
- Remise en cause du statut de 1983 des personnels
- Déclin de la recherche française qui voue à terme le pays à être tributaire des progrès scientifiques d'autres pays développés (États-unis, Japon, etc.)

### L'action continue

Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont inscrits dans les journées d'action de ces dernières semaines. Ainsi le SNCS-FSU avec l'intersyndicale a appelé à l'action les 15, 18, 22 et 27 mai. Le 19 juin, ils ont également appelé à une grande mobilisation devant le siège du CNRS en faveur de la recherche et contre le démantèlement engagé.

### Rôle majeur du CNRS

Dans le même appel, l'intersyndicale des sections de Nancy (Sgen, Fo, Cgt, SNCS-FSU) appelle à signer la pétition pour demander le maintien de l'unité du CNRS et le retrait du projet de création des 6 instituts

Dans cette pétition ils rappellent qu'une amélioration significative de la recherche publique exige des crédits permettant de fonctionner correctement et le recrutement de personnels (ITA et chercheurs) sur statut public.

Les soussignés rappellent en outre le rôle majeur du CNRS :

- Dans la promotion de l'inter- et la pluridisciplinarité souvent à l'origine d'approches novatrices sur l'existence de disciplines fortes
- Dans le soutien à l'ensemble des disciplines scientifiques (y compris celles peu représentées de personnels CNRS : mathématiques) dans le cadre d'une politique scientifique nationale favorisant la pluridisciplinarité
- Comme garant de l'indépendance scientifique pour un vrai partenariat de terrain entre chercheurs de différents organismes (CNRS, INSERM, INRIA, INRA, CEA) des



© Photothèque du mouvement social

Universités et Ecoles que ce soit en recherche fondamentale ou finalisée

**Les signataires rappellent enfin qu'une amélioration significative de la recherche publique exige un rééquilibrage important entre financements sur projets et crédits récurrents et une véritable politique de recrutement des personnels de la recherche par créations de postes sur le statut de 1983.**

# Quelles alternatives à la seule logique financière de baisse des pensions ?

*La loi Fillon 2003 prévoyait une concertation sur les retraites. Depuis mars, le gouvernement en annonçant d'emblée l'allongement de la durée de cotisation pour tous à 41 ans rappelle qu'en fait il décidera seul en soumettant un texte au Parlement durant l'été. Le 29 mars, le 22 mai, le 17 juin, la FSU (avec notamment la CGT et Solidaires) a appelé à manifester pour réaffirmer que d'autres choix sont possibles.*

Rappelons que la France a l'un des taux d'emploi des seniors (55-64 ans) les plus faibles d'Europe (38 % contre une moyenne européenne de 44 %). Dans ce contexte, avec l'indexation sur les prix et la décote, l'allongement de la durée de cotisation n'aura pour effet que d'accentuer la baisse des pensions.

### **Jeunes et solidarité inter générations touchés**

Autre menace : celle qui pèse sur le système par répartition. À la clé, le risque de rupture du contrat entre générations. Si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Une exigence d'autant plus forte que le chômage de masse perdure. Décaler l'âge de la retraite équivaut alors à continuer à entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites. Conséquence : l'entrée plus tardive dans la vie active et les difficultés pour décrocher un emploi stable pourraient nourrir la tentation de chacun pour soi au détriment de la solidarité intergénérationnelle. C'est la raison pour laquelle la FSU demande notamment l'intégration des périodes de formation, d'études et de recherche du premier emploi dans la durée de cotisation.

### **Heures supp. en plus = moins pour les retraites**

L'exonération des HS coûte plus de 6,5 milliards d'euros par an, dont plus de 2,5 milliards au titre des cotisations retraites perdues...

### **Paquet fiscal et déficit**

Le paquet fiscal voté l'été dernier équivaut à 15 milliards d'euros de recettes en moins.

Le déficit annuel de la branche vieillesse, lui, est aujourd'hui inférieur à 5 milliards !

### **Autre préoccupation : la situation faite aux femmes**

Les « réformes » successives n'ont fait qu'accroître les inégalités. Aujourd'hui les pensions des femmes sont inférieures de 38 % à celles des hommes. En outre, les femmes représentent la majorité des retraités les plus pauvres. Elles sont par ailleurs particulièrement touchées par l'allongement de la durée de cotisation et par les effets pénalisants de la décote. Ainsi à ce jour seulement 39 % des femmes retraitées ont pu valider 37,5 ans contre 85 % des hommes.

Ajoutons que dans la fonction publique, la « réforme » de 2003 a réduit les droits familiaux dont bénéficient les femmes. Les mères d'enfants nés avant 2004 n'ont gardé leur bonification d'un an que si elles étaient fonctionnaires au moment de l'accouchement. Les femmes inactives, en disponibilité, non titulaires ou travaillant dans le privé ont perdu ce droit, tout comme une partie des étudiantes. Et pour les enfants nés après 2004, le nouveau système pénalise les femmes qui poursuivent leur carrière sans s'interrompre...

### **Des alternatives**

La logique financière conduit donc bien à la régression pour tous. Or tous

les rapports du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) font apparaître implicitement des alternatives à des « réformes » qui, guidées par cette seule logique financière, vont poursuivre la baisse des pensions.

Pour exemple, il s'agit notamment de :

- mettre un terme à la baisse de la part salariale (- 10 points en 20 ans) dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les salariés dans les entreprises.

### **2,5 milliards d'économie**

C'est la somme que le passage à 41 ans est censé apporter d'ici 2012. Une autre façon de réaliser cette économie ? Le relèvement des cotisations patronales de 0,5 point.

- Taxer plus lourdement le recours au travail précaire et en temps partiel imposé.
- Accompagner l'évolution démographique par un prélèvement progressif des cotisations sociales. En novembre 2007, le COR a estimé les besoins de financement supplémentaire des retraites, par rapport à la loi Fillon de 2003, à 1 point de PIB en 2020 et 1,7 en 2050. Or un point de PIB, c'est aujourd'hui l'équivalent de 10 % des dividendes versés aux actionnaires des sociétés non financières.
- Rééquilibrer davantage le partage de la valeur ajoutée en augmentant le taux des cotisations dites patronales et en

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

réfléchissant à l'élargissement de l'assiette des cotisations aux profits, pour y appliquer les mêmes taux qu'aux salaires. Un tel rééquilibrage de la part des salaires pouvant être compensé soit par une baisse des dividendes versés aux actionnaires, sans même toucher à l'investissement productif. On est donc loin de la pénalisation de la compétitivité des entreprises !

**Encore faut-il que ces pistes de financement des retraites soient mises dans le débat et au cœur des luttes.**

Claude Frédéric

## TOS

# COUP DE GUEULE !

***Nous rappelons que l'UNATOS-FSU a signé un protocole liant le Conseil Général et les personnels TOS des collèges 54, ce qui nous permet de participer au comité de suivi de protocole et ainsi continuer à défendre les intérêts des personnels des collèges.***

Les travaux de ce comité ont permis des avancées incontestables pour les TOS, à savoir:

- Alignement de l'IAT sur celle des agents de cat. C du Conseil Général
- Instauration d'un temps dit « de concertation » (ex pause de 20 min) quotidien inclus dans le temps de travail
- Obtention d'un « jour Président » ainsi que la récupération 1 mai / 8 mai
- Participation comme expert à toutes les instances paritaires (CTP, CAP) avec notamment l'obtention du reclassement de tous les ex OP à l'échelle 4 et des ratios d'avancement de carrière sans comparaison avec l'E.N.

Actuellement, les débats portent sur le temps et l'organisation du travail, il en découlera les logements de fonction et les contreparties envisagées en lien à la nécessité absolue de service.

L'UNATOS revendique:

- Maintien de nos spécificités liées au rythme scolaire
- Alignement du temps de travail annuel sur celui, plus favorable, des agents du CG (1537 h)
- Mise en oeuvre des plannings annuels et emplois du temps dès la rentrée
- Introduction d'un droit à congé pendant les périodes scolaires
- Maintien des 25 jours à 7 h maxi de travail hors présence élèves
- Report total des congés annuels non pris pour raison de maladie
- Pas de contrepartie horaire pour tous les agents logés par N.A.S.
- Transparence totale sur l'occupation réelle des logements de fonction
- Prise en compte de la situation familiale de l'agent pour l'attribution des logements
- Elaboration d'une « convention » entre l'administration et l'agent logé par N.A.S. avec examen en Conseil d'Administration

Le décret de décembre 2007 relatif à la formation professionnelle modifie considérablement le règlement existant en introduisant notamment le DIF (Droit Individuel à la Formation): 20h par an par agent cumulables sur 6 ans. Nous sommes associés à la mise en place de cette réforme applicable au plan 2009.

Pour l'UNATOS-FSU, la politique de la chaise vide n'est pas notre pratique, si l'on veut négocier et avancer, c'est à l'intérieur que cela se passe. Se contenter de contester à l'extérieur, pire encore, donner de fausses infos, ne fait pas avancer les dossiers.

Marie-Odile Moreau, Didier Colin  
Co-secrétaires départementaux UNATOS 54



## La Section Fédérale des Retraités de Lorraine

***Conformément aux décisions du Congrès National de la FSU réuni à Marseille, fin janvier 2007, la Section Fédérale Régionale a été mise en place le 25 mars 2008 à Nancy.***

Dix-sept délégués désignés par les Sections Fédérales de retraités de Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges, représentant le SNASUB, le SNEP, le SNES, le SNESUP et le SNUIPP étaient présents. L'ordre du jour portait sur des informations sur le Conseil Fédéral Régional (CFR), sur la place et le rôle des retraités au niveau régional, sur l'approbation d'un règlement intérieur provisoire et la désignation d'un Secrétariat pour animer le Collectif régional.

Le règlement intérieur élaboré doit maintenant être adopté par les trois SFR départementales, avant d'être soumis fin septembre à l'accord du CFR. Le Secrétariat est composé d'un Secrétaire régional Jacques SARRE (SNES 54), de deux Secrétaires régionaux adjoints Claudine POIRSON (SNES 57) et Daniel GUICHARD (SNES 88), d'un Trésorier Michel LOREAU (SNEP 54).

Pour le Collectif  
J. Sarre

**F.S.U. 54**

CAHN

17 rue Laurent Bonnevey  
54100 NANCY

Dispensé de timbrage

NANCY CT

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

DEPOSE le 27/06/2008